

SEANCE DU 3 AVRIL 2019

L'an Deux Mil Dix Neuf, le Trois Avril, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de CADEN se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 mars 2019, par le Maire, conformément aux articles L 2121-12 et L 2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BEILLON Bertrand - BERTHE Laetitia - BOULO Erwan - BOULO Sylvie - BURBAN Sylvain - CHAUVIN Bernard - GAUTIER Christine - GILBERT Sophie - HERVIEUX Pascal - LE ROUX Michèle - LUCAS Annie - MAHE Claire - MONNIER Magali - OILLAUX Patrick - PERRAIS Sandra - RICHARD Denis - RICHARD Pascal - ROUSSEL Jean-Luc - SEROT Charles

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sylvain BURBAN

I) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 février 2019

Adopté à l'unanimité

II) Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018

Les comptes administratifs 2018 sont présentés au Conseil Municipal conformes aux comptes de gestion de Monsieur le Trésorier de Questembert. Après délibération, et que Monsieur le Maire se soit retiré, comptes de gestion puis comptes administratifs ont été adoptés à l'unanimité. Les comptes administratifs sont établis sur la base du budget primitif et des décisions modificatives dont ils retracent l'exécution. Les résultats s'établissent ainsi :

CA ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement :	Recettes	59.578,62€
	Dépenses	46.248,44€
	Excédent	13.330,18€
Section d'Investissement :	Recettes	47.897,52€
	Dépenses	55.575,96€
	Déficit	7.678,44€

CA COMMERCES

Section de Fonctionnement :	Recettes	42.482,62€
	Dépenses	9.414,77€
	Excédent	33.067,85€
Section d'Investissement :	Recettes	62.733,84€
	Dépenses	192.389,59€
	Déficit	129.655,75€

CA LOGEMENTS

Section d'exploitation :	Recettes	74.897,77€
	Dépenses	9.254,33€
	Excédent	65.643,44€
Section d'Investissement :	Recettes	45.168,28€
	Dépenses	176.593,72€
	Déficit	131.425,44€

CA LOTISSEMENT DU DAIM			
Section de Fonctionnement :	Recettes	164.783,10€	
	Dépenses	140.378,22€	
	Déficit	24.404,88€	
Section d'Investissement :	Recettes	122.555,38€	
	Dépenses	246.133,48€	
	Besoin de fin	123.578,10€	

CA COMMUNE			
Section de Fonctionnement :	Recettes	1.850.626,93€	
	Dépenses	1.122.478,22€	
	Excédent	728.148,71€	
Section d'Investissement :	Recettes	476.856,37€	
	Dépenses	421.090,00€	
	Excédent	55.766,37€	

III) Affectation des résultats 2018 à l'exercice 2019

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les résultats du Compte Administratif du budget Assainissement sont les suivants :

Section de d'Exploitation :

Excédent de **13.330,18 €**

Section d'Investissement:

Déficit de **7.678,44 €** - pas de restes à réaliser

En conséquence Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

Investissement :

001 Dépense - Déficit antérieur reporté : **7.678,44 €**

1068 Recette - Excédent de fonctionnement capitalisé : affectation de **7.678,44 €**

Exploitation :

002 Recette - Excédent antérieur reporté : **5.651,74 €**

BUDGET COMMERCE

Les résultats du Compte Administratif du budget Commerce sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Excédent de **33.067,85 €**

Section d'Investissement:

Déficit : **129.655,75 €**

et inscription en Restes à Réaliser : Dépenses : 11.000€ et Recettes : 30.000,00€ = **excédent de 19.000 €**

soit un besoin de financement global de **110.655,75 €**

En conséquence Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

Investissement :

001 Dépense : Déficit antérieur reporté : **129.655,75 €**

1068 Recette - Excédent de Fonctionnement capitalisé : affectation de **33.067,85 €**

Fonctionnement : -

BUDGET LOGEMENT

Les résultats du Compte Administratif du budget Logement sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Excédent de **65.643,44 €**

Section d'Investissement:

Déficit d'investissement : **131.425,44 €**

et inscription en Restes à Réaliser : Dépenses : 17.000,00€ et Recettes : 2.000,00€ = **besoin de financement : 15.000€**
Soit un besoin de financement global de **146.425,44 €**

En conséquence Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

Investissement :

001 Dépense - Déficit antérieur reporté : **131.425,44 €**

1068 Recette - Excédent de fonctionnement capitalisé : affectation de **65.643,44**

Fonctionnement :

002 Recette – Excédent antérieur reporté : **0,00 €**

BUDGET LOTISSEMENT

Les résultats du Compte Administratif du budget Lotissement sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Excédent de **24.404,88 €**

Section d'Investissement:

Déficit de : **123.578,10 €**

En conséquence Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

Investissement :

001 Dépense - Déficit antérieur reporté : **123.578,10 €**

Fonctionnement :

002 Recette - Excédent antérieur reporté: **24.404,88 €**

BUDGET COMMUNE

Les résultats du Compte Administratif du budget Logement sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Excédent de **728.148,71 €**

Section d'Investissement:

Excédent de **55.766,37 €**

et inscription en Restes à Réaliser : Dépenses : 129.900€ et Recettes : 29.160 € = besoin de financement **100.740 €**
soit un besoin de financement global de **44.973,63 €**

En conséquence Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

Investissement :

001 Recette : Excédent antérieur reporté : **55.766,37 €**

1068 Recette : Excédent fonctionnement capitalisé : affectation de **44.973,63 €**

Fonctionnement :

002 Recette : Excédent de fonctionnement reporté : **683.175,08 €**

IV) Adoption des taux de la fiscalité directe locale – Etat 1259

Le produit fiscal attendu pour équilibrer le Budget Primitif 2019, s'élève à la somme de **520 333 €**.

Ce produit est égal au produit assuré, communiqué par l'état 1259 MI de la Direction Générale des Impôts.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de maintenir pour l'année 2019, les taux des trois taxes locales, à savoir :

Taxes	Taux 18	Coefficient Variation	Taux 19	Base 19	Produit 19
Taxe d'Habitation	13, 26	1, 0000	13, 26	1 680 000	222 768
Foncier Bâti	17, 36	1, 0000	17, 36	1 276 000	221 514
Foncier non Bâti	53, 22	1, 0000	53, 22	142 900	76 051
					Total <u>520 333</u>

V) Vote des subventions aux budgets annexes

1) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement l'inscription financière à l'article 657362 du Budget Communal d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS pour un montant de 6300 €. Cette subvention est inscrite à l'article 7474 de la section de Fonctionnement du Budget du CCAS 2019.

2) Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un montant de subvention de 11 565 € est inscrit à l'article 657364 en dépense de fonctionnement du Budget Communal en vue de permettre l'équilibre budgétaire du budget Lotissement. Cette participation communale sera portée en recette, à l'article 7474 du budget lotissement 2019.

3) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'inscription d'un montant de 66.000 € à l'article 657364 du Budget Communal en vue des investissements nécessaires en matière d'Assainissement. Cette subvention d'équipement communal sera portée en recette, à l'article 74 de la section de fonctionnement du Budget Assainissement 2019.

4) Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un montant de subvention de 32.290 € est inscrit à l'article 657363 du Budget Communal en vue de permettre l'équilibre budgétaire du budget Logements. Cette participation communale sera portée en recette, à l'article 74741 de la section de fonctionnement du Budget Logements 2019.

5) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'inscription d'un montant de 27967,90 € à l'article 657363 du Budget Communal en vue de permettre l'équilibre budgétaire du budget Commerces. Cette participation communale sera portée en recette, à l'article 74741 de la section de fonctionnement du Budget Commerces 2019.

VI) Adoption des budgets primitifs 2019

Suite aux propositions faites par Monsieur le Maire et par la Commission chargée des Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote ainsi qu'il suit les Budgets Primitifs 2019.

ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement :	Recettes	160.201,59 €
	Dépenses	160.201,59 €
Section d'Investissement :	Recettes	176.780,94 €
	Dépenses	176.780,94 €

COMMERCES

Section de Fonctionnement :	Recettes	73.817,90 €
	Dépenses	73.817,90 €
Section d'Investissement :	Recettes	170.555,75 €
	Dépenses	170.555,75 €

LOGEMENTS

Section de Fonctionnement :	Recettes	82.782 €
	Dépenses	82.782 €
Section d'Investissement :	Recettes	184.925,44 €
	Dépenses	184.925,44 €

LOTISSEMENT DU DAIM

Section de Fonctionnement :	Recettes	177.583,10 €
	Dépenses	177.583,10 €
Section de stocks :	Recettes	170.416,32 €
	Dépenses	170.416,32 €

COMMUNE

Section de Fonctionnement :	Recettes	2.054.415,08 €
	Dépenses	2.054.415,08 €

Section d'Investissement :	Recettes	809.351,18 €
	Dépenses	809.351,18 €

VII) Admission en non-valeur

Le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de la pièce suivante :

Titre 69 / 2006 – Redevable : R. Le Gosles – Montant restant à percevoir - 27,79 €

L'admission en non-valeur est sollicitée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'admettre cette pièce en non-valeur

VIII) Subventions aux associations

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote la subvention suivante inscrite à l'article 6574 du budget :

La truite questembertoise	100 €
---------------------------	-------

IX) Modification du régime indemnitaire

A l'instar de la réflexion menée à par Questembert Communauté s'appuyant notamment sur les attentes du marché de l'emploi territorial, et dans un souci d'équité avec le personnel intercommunal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revaloriser l'IFSE de chaque groupe de fonctions de 40 € brut par mois à compter du 1^{er} avril 2019.

Les montants des parts fonctions et résultats fixés par groupe de fonctions :

La part résultats ne peut excéder 30% de la part fonctions et ce, dans le respect des plafonds règlementaires applicables au CIA. Les montants sont fixés au regard des fiches de poste et de l'organigramme. La part résultats correspond à 10 % de la part fonction pour les agents de catégorie C, 12% pour les agents de catégorie B et 15% pour les agents de catégorie A.

Cotations des groupes de fonctions	Groupe de fonctions	Grades susceptibles d'être concernés	Montant annuel de la part Fonctions	Montant annuel maximum de la part Résultats
1	Direction Générale	Cadre d'Emploi des Attachés	13.495	2.024
2	Fonctions de Responsable de service	Cadre d'emploi des rédacteurs, technicien	2.266	272
3	Fonctions de Gestionnaire de service, ou de missions qualifiées :	Adjoint administratif principal de 1ère classe, Agent de maîtrise	1.380	138
4	Agent d'application	Adjoint administratif, Adjoint d'animation et Adjoint du patrimoine, Adjoint technique	1.350 950 1.210	135 95 121

Versement : La part fonctions est versée mensuellement et la part résultats sera versée en une seule fois en janvier de l'année N+1.

Modulation temps de travail

Les montants annuels indiqués sont considérés pour un exercice à temps plein. Ils sont proratisés en cas de temps partiel ou non complet.

Adopté à l'unanimité

X) Convention cadre d'accès aux services facultatifs proposée par le centre de gestion du Morbihan

Monsieur le Maire présente la convention cadre d'accès aux services facultatifs proposée par le centre de gestion du Morbihan.

Il s'agit de formaliser les modalités d'accès à ces services : publication et diffusion d'informations statutaires, promotion de l'emploi public, aide à l'insertion ou au maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

XI) Avenant à la convention Médecin passée avec le centre de gestion du Morbihan

Un avenant à la convention Médecine arrête les tarifs 2019 pour la médecine professionnelle.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

XII) Vente de terrain à La Métairie Neuve

Point retiré de l'ordre du jour

XII) Rapport des Commissions et Syndicats et Questions diverses

• Commission Bâtiment

Local social : proposition des architectes

Suite aux contacts pris avec des architectes pour le réaménagement du local, des orientations d'aménagements sont présentées. Des idées intéressantes ont été avancées qui permettent un usage à la fois plus pratique et plus agréable. Le bâtiment sera repensé de manière plus globale.

Locatifs communaux

Les travaux en cours dans un locatif rue Jeanne d'Arc ont révélé un mur très endommagé sous le placo. Sa restauration est entreprise avant de poursuivre le chantier de rénovation du logement

• Commission Enfance-Jeunesse

EVEIL

Le PEDT est en cours de signature. Il permet à la Communauté de Communes de bénéficier d'un financement plus conséquent de la CAF pour l'accueil des enfants en Accueil Collectif de Mineurs dans le cadre du Plan Mercredis.

Local social

La CAF sera sollicitée pour l'obtention d'une subvention et/ou d'un prêt à taux zéro en vue du financement des travaux du local social.

• Commission Voirie

Carrefour route du Valauga

Essai d'aménagement du carrefour situé en bas de la route du Valauga en cours. Assez peu de retours des usagers sur la question.

• Communauté de Communes

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal soumis à enquête publique dans le cadre de sa révision a reçu un avis défavorable des commissaires enquêteurs. En cause une ouverture à l'urbanisation de terrains agricoles trop importante à leurs yeux au regard du nombre de bâtiments anciens dispersés dans les villages et pour lesquels un changement de destination a été accordé afin de les réhabiliter en logements.

• SIAEP – Assainissement non collectif (SPANC)

Un avis favorable a été émis par les collectivités adhérentes concernant le départ de Caden et Malansac du SIAEP de St Jacut-les-Pins pour le SIAEP de Questembert, dans un souci de cohérence territoriale et dans la perspective du transfert de la compétence Assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020 de la commune vers Questembert Communauté.